

SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Government Bonds

Rapport annuel au 15 mars 2016

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Politique d'investissement	3
Utilisation du revenu net	4
Chiffres comptables	5
Inventaire et transactions	7
Notes aux états financiers	10
Rapport de performance	11
Rapport abrégé de la société d'audit	13



Quai de l'Île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Christian PELLA
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Florian MAGNOLLAY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Case postale 1172
1001 Lausanne

Distributeurs

Banque Cantonale de Genève, Genève
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale du Valais, Sion
Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg
Toutes les autres banques cantonales
BANQUE ARNER SA, Lugano
Banque Coop SA, Bâle
BANQUE HERITAGE SA, Genève
Banque Hypothécaire de Lenzbourg SA, Lenzbourg
Banque J. Safra Sarasin SA, Bâle
Banque Vontobel SA, Zurich
bank zweiplus sa, Zurich
Hyposwiss Private Bank Genève SA, Genève
InCore Banque SA, Zurich
Lienhardt & Associés Banque Privée Zurich SA, Zurich
NPB Neue Privat Bank AG, Zurich
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains
Privatbank IHAG Zurich AG, Zurich
Privatbank Von Graffenried AG, Berne
Swisscanto Directions de Fonds SA, Zurich
UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA, Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds à
Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

1) Modification du contrat de fonds

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées le 24 août 2015 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté, en particulier, sur :

- les dénominations de l'ombrelle et des fonds (suppression de l'acronyme BCGE) ;
- la définition des ventes à découvert interdites ;
- la répartition des risques (limite par émetteur, opérations hors bourse et limite pour les fonds cibles gérés par le même gestionnaire) ;
- la suppression de la commission à la charge de l'investisseur pour le versement du produit de liquidation en cas de dissolution du fonds ;
- les conditions applicables à un regroupement de fonds.

Par ailleurs et dans la mesure applicable, le contrat de fonds a également été adapté au nouveau contrat modèle publié par la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA, qui intègre, en particulier, les modifications résultant de la révision de la loi et de l'ordonnance sur les placements collectifs. Les clauses régissant les rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds, y compris en cas de regroupement, ont notamment été modifiées.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 13 octobre 2015, avec entrée en vigueur au 16 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 13 octobre 2015 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

2) Modifications du contrat de fonds entrées en vigueur le 16 mars 2016

D'autres modifications du contrat de fonds ont été publiées le 3 février 2016 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Les clauses régissant l'utilisation des instruments financiers dérivés et celle concernant la répartition des risques liée aux opérations hors bourse ont été adaptées au dernier contrat modèle publié par la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA. Celui-ci intègre les modifications résultant de la nouvelle ordonnance de la FINMA sur les placements collectifs.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 10 mars 2016, avec entrée en vigueur au 16 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 16 mars 2016 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Politique d'investissement

L'objectif du fonds est de réaliser sur le long terme une performance hors frais, dividendes réinvestis, équivalente à celle de son indice de référence, le SBI® Domestic Government Index.

Pour répliquer la performance de l'indice de référence du fonds, le gestionnaire utilise une approche par échantillonnage optimisé (méthode quantitative). Le portefeuille peut contenir un nombre de titres inférieur à celui des titres contenus dans l'indice ainsi que des titres différents de l'indice.

Le gestionnaire mesure à intervalles réguliers l'écart de suivi de son portefeuille par rapport à l'indice de référence. Il mesure également la volatilité annualisée des écarts de performances entre le fonds et l'indice (tracking error). Par l'application de cette méthode, les coûts liés à la réplification de l'indice peuvent être minimisés.

Le fonds n'investit pas en parts de placements collectifs.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2016

Date Ex VNI : 15/06/2016

Date de paiement : 17/06/2016

			Montant pour porteurs de parts domiciliés			Fiscalité de l'épargne de l'UE		
			en Suisse		à l'étranger			
Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part	TID-CH	TID-EU
Non	21	CHF	2.30	0.805	1.495	1.495	0.0000	0.0000

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.15	16.03.14	16.03.13	16.03.12
		15.03.16	15.03.15	15.03.14	15.03.13
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	CHF	50'475'951.94	51'558'188.05	65'708'814.79	73'635'839.24
Parts en circulation à la fin de la période comptable		432'839	442'870	605'762	66'053
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	CHF	116.62	116.42	108.47	1'114.80
Distribution par part	CHF	2.30	2.40	2.50	27.10
Total Expense Ratio (TER)		0.30%	0.25%	0.20%	0.19%

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	15.03.16	15.03.15
Avoirs en banque		
à vue	12'698.85	0.00
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	49'653'062.00	50'768'737.50
Autres actifs	822'313.08	937'536.51
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	50'488'073.93	51'706'274.01
Engagements envers les banques à court terme	0.00	-35'624.35
Autres engagements	-12'121.99	-112'461.61
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	50'475'951.94	51'558'188.05

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable	16.03.15	16.03.14
		15.03.16	15.03.15
Position au début de la période comptable		442'870	605'762
Parts émises		59'117	102'800
Parts rachetées		-69'148	-265'692
Position à la fin de la période comptable		432'839	442'870

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	51'558'188.05	65'708'814.79
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-1'062'888.00	-1'514'405.00
Solde des mouvements de parts	-1'132'363.81	-17'834'860.21
Résultat total	1'113'015.70	5'198'638.47
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	50'475'951.94	51'558'188.05

Compte de résultat	Période comptable	16.03.15	16.03.14
		15.03.16	15.03.15
Revenus			
Revenus des avoirs en banque à vue		0.00	5.15
Revenus des valeurs mobilières			
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs		1'121'260.12	1'424'142.24
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		78'752.52	111'866.94
Total des revenus		1'200'012.64	1'536'014.33
Charges			
Intérêts passifs		-1'438.00	-1'319.83
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-150'045.63	-145'659.19
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-81'739.42	-340'156.11
Total des charges		-233'223.05	-487'135.13
Résultat net		966'789.59	1'048'879.20
Gains et pertes de capital réalisés		-42'178.20	463'529.34
Résultat réalisé		924'611.39	1'512'408.54
Gains et pertes de capital non réalisés		188'404.31	3'686'229.93
Résultat total		1'113'015.70	5'198'638.47
Utilisation du résultat du fonds			
Résultat net		966'789.59	1'048'879.20
Report de l'année précédente		30'602.18	44'610.98
Résultat disponible pour être réparti		997'391.77	1'093'490.18
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		995'529.70	1'062'888.00
Report à compte nouveau		1'862.07	30'602.18
Total		997'391.77	1'093'490.18

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Obligations					49'653'062.00	98.34
CH0006448424	4 1/4 % Confederation Suisse 97-17	3'000'000	CHF	106.40 %	3'192'000.00	6.32
CH0008435569	4 % Confederation Suisse 98-23	3'250'000	CHF	132.27 %	4'298'775.00	8.51
CH0008680370	4 % Confederation Suisse 98-28	3'550'000	CHF	150.60 %	5'346'300.00	10.59
CH0009755197	4 % Confederation Suisse 99-49	1'275'000	CHF	216.21 %	2'756'677.50	5.46
CH0015221663	3 % Confederation Suisse 03-18	3'625'000	CHF	107.27 %	3'888'537.50	7.70
CH0015803239	3 1/2 % Confederation Suisse 03-33	2'400'000	CHF	158.75 %	3'810'000.00	7.55
CH0018454253	3 % Confederation Suisse 04-19	3'175'000	CHF	112.51 %	3'572'192.50	7.08
CH0021908907	2 1/4 % Confederation Suisse 05-20	2'450'000	CHF	113.49 %	2'780'505.00	5.51
CH0024524966	2 1/2 % Confederation Suisse 06-36	1'925'000	CHF	146.61 %	2'822'242.50	5.59
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27	1'100'000	CHF	139.41 %	1'533'510.00	3.04
CH0111999816	2 % Confederation Suisse 10-21	2'210'000	CHF	114.42 %	2'528'682.00	5.01
CH0127181011	2 % Confederation Suisse 11-22	1'550'000	CHF	116.76 %	1'809'780.00	3.58
CH0127181029	2 1/4 % Confederation Suisse 11-31	600'000	CHF	134.85 %	809'100.00	1.60
CH0127181169	1 1/2 % Confederation Suisse 12-42	1'850'000	CHF	131.83 %	2'438'855.00	4.83
CH0127181177	1 1/4 % Confederation Suisse 12-24	1'200'000	CHF	114.32 %	1'371'840.00	2.72
CH0127181193	1 1/4 % Confederation Suisse 12-37	1'975'000	CHF	122.78 %	2'424'905.00	4.80
CH0184249990	1 1/2 % Confederation Suisse 13-25	1'400'000	CHF	117.53 %	1'645'420.00	3.26
CH0224396983	1 1/4 % Confederation Suisse 14-26	800'000	CHF	115.78 %	926'240.00	1.83
CH0224397007	2 % Confederation Suisse 14-64	1'000'000	CHF	169.75 %	1'697'500.00	3.36
CHF					49'653'062.00	98.34
Avoirs en banque à vue					12'698.85	0.03
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs					49'653'062.00	98.34
Autres actifs					822'313.08	1.63
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable					50'488'073.93	100.00
Autres engagements					-12'121.99	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable					50'475'951.94	

Risques sur instruments dérivés selon Commitment I

Total	augmentant l'engagement	0.00
Total	réduisant l'engagement	0.00

Informations supplémentaires et opérations hors-bilan

Valeurs mobilières prêtées pour une durée illimitée à la date du bilan :	0.00
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan :	0.00
Montant du compte prévu pour être réinvesti :	0.00
Commission sur la performance :	0.00

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Obligations

CH0006448424	4 1/4 % Confederation Suisse 97-17		1'900'000
CH0008680370	4 % Confederation Suisse 98-28		100'000
CH0015221663	3 % Confederation Suisse 03-18		100'000
CH0018454253	3 % Confederation Suisse 04-19		350'000
CH0021908907	2 1/4 % Confederation Suisse 05-20		150'000
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27	250'000	
CH0111999816	2 % Confederation Suisse 10-21		190'000
CH0127181169	1 1/2 % Confederation Suisse 12-42	75'000	
CH0127181177	1 1/4 % Confederation Suisse 12-24	300'000	450'000
CH0127181193	1 1/4 % Confederation Suisse 12-37	210'000	10'000
CH0184249990	1 1/2 % Confederation Suisse 13-25	725'000	325'000
CH0224396983	1 1/4 % Confederation Suisse 14-26	200'000	
CH0224397007	2 % Confederation Suisse 14-64	700'000	

Positions fermées en cours de période comptable

Obligations

CH0022859612	2 % Confederation Suisse 05-16		550'000
--------------	--------------------------------	--	---------

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY MARKET FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des distributeurs	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Synchrony Swiss Government Bonds	0.30%	Max. 2.50%	Max. 0.50%	

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Office(s) de dépôt

SIX SIS AG, Zürich

TER

Le TER a été calculé conformément à la directive publiée par la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement total net du fonds (VNI) en CHF (lancé le 13.03.96)	%	4.22	-1.15	-1.48	8.84	3.74	3.50	7.90
Nom de l'indice de référence : SBI® Domestic Government Index								
Rendement de l'indice de référence en CHF	%	4.87	-0.73	-1.09	9.89	3.96	3.82	8.91
Mesures externes de risque								
– Corrélation		1.00	0.98	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
– Volatilité	%	3.01	3.48	3.12	6.11	3.26	3.52	3.69
– Risque actif (tracking error)	%	0.33	0.65	0.17	0.50	0.18	0.05	0.38
– Bêta		0.95	0.96	1.00	1.00	0.99	0.99	0.92
– Ratio de Sharpe		1.16	-0.74	-1.27	1.04	1.03	0.94	2.10
– Taux de placement hors risque	%	0.7297	1.4399	2.4750	2.4987	0.3928	0.1900	0.1590

		2012	2013	2014	2015	2016 au 15 mars
Rendement total net du fonds (VNI) en CHF (lancé le 13.03.96)	%	1.90	-4.27	8.94	2.46	2.93
Nom de l'indice de référence : SBI® Domestic Government Index						
Rendement de l'indice de référence en CHF	%	1.94	-4.28	9.18	2.84	3.10
Mesures externes de risque						
– Corrélation		1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
– Volatilité	%	2.51	3.62	2.72	5.26	3.98
– Risque actif (tracking error)	%	0.11	0.11	0.10	0.16	0.10
– Bêta		1.00	0.97	1.01	0.98	0.98
– Ratio de Sharpe		0.78	-1.14	3.34	0.61	3.93
– Taux de placement hors risque	%	-0.0615	-0.1375	-0.1299	-0.7519	-0.7680

Notes

1. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
2. La fréquence de calcul du rendement de l'indice de référence est identique à celle du fonds.
3. Depuis le 01.01.15, le taux de placement hors risque est le ICE LIBOR à 3 mois, dans l'unité de compte du fonds. Auparavant, ce taux était le taux de refinancement d'une banque pour une durée de trois mois, dans l'unité de compte du fonds.

Méthodologie

1. Les titres sont évalués au cours du marché, en date de valorisation.
2. La performance est calculée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) du fonds en tenant compte de la distribution.
3. La commission d'émission des parts n'est pas prise en compte dans le calcul de performance du fonds.
4. La performance est calculée après déduction de tous les frais à la charge du fonds.
5. Les impôts anticipés récupérables sur les revenus des placements sont provisionnés à la date ex.
6. Les rendements sont chaînés géométriquement (méthode « time-weighted return »).
7. Les mesures externes de risque sont calculées sur l'année en cours. En cas de changement de fréquence en cours d'année de la série analysée, les mesures sont calculées comme la moyenne des différentes sous-séries annualisées.
8. Corrélation : corrélation entre la performance du fonds et celle de son indice de référence.
9. Volatilité : écart-type annualisé de la série de rendements.
10. Risque actif (tracking error) : écart-type annualisé de la différence de la performance du fonds et celle de son indice de référence.
11. Bêta : pente résultante d'une régression linéaire entre la performance du fonds et celle de son indice de référence.
12. Ratio de Sharpe : moyenne des rendements annualisés du fonds moins le taux de placement hors risque divisé par la volatilité de la performance du fonds.
13. Annualisation de l'écart-type : multiplication par la racine de 250 pour une série journalière, 52 pour une série hebdomadaire et 12 pour une série mensuelle.
14. Des informations complémentaires sur le calcul et la présentation des performances du fonds sont disponibles sur demande.

Rapport abrégé de la société d'audit

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement SYNCHRONY MARKET FUNDS avec les compartiments Synchrony Swiss Government Bonds, Synchrony Optimised SPI, Synchrony Swiss Equity, Synchrony All Caps CH, Synchrony Small & Mid Caps CH, Synchrony Europe Equity, Synchrony US Equity et Synchrony Emerging Equity comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) (à l'exclusion des mesures externes de risque) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2016 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) ainsi que celles régissant l'indépendance (art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde
Expert réviseur
Réviseur responsable

Marc-Olivier Cadoche
Expert réviseur

Lausanne, 13 juillet 2016